

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.7.1.64

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Pascale GOMES, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
21/10/2022

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET.

Date de l'affichage :
04/11/2022

ABSENTS EXCUSES

Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Séverine FELIX-BORON, Thierry FLESCH, Kadir MEBAREK, Lionel WALKER.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 23

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE 2022DJCP01M DE SERVICES
D'ASSURANCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE**

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020 fixant délégation d'attributions au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée afin d'attribuer un marché de services d'assurances pour la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT que le marché est décomposé en quatre lots :

- Lot 1 : Assurance « Dommages aux biens et risques annexes »,
- Lot 2 : Assurance « Responsabilité et risques annexes »,
- Lot 3 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes »,
- Lot 4 : Assurance « Protection juridique des personnes physiques » ;

CONSIDERANT que pour chaque lot, la durée globale des prestations est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDERANT que suite à la présentation du rapport d'analyse des candidatures et des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 18 octobre 2022 a retenu pour chacun des lots l'offre économiquement la plus avantageuse :

LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANTS ANNUELS
Lot 1	Assurance « Dommages aux biens et risques annexes »	SMACL	113 950,69 € TTC
Lot 2	Assurance « Responsabilité et risques annexes »	PNAS / AREAS DOMMAGES	73 694,98 € TTC (y compris la prestation supplémentaire éventuelle n°1 Responsabilité atteintes à l'environnement d'un montant de 15 340,00 € TTC)
Lot 3	Assurance « Flotte automobile et risques annexes »	PILLOT / GREAT LAKES INSURANCE SE	10 070,98 € TTC (y compris la prestation supplémentaire éventuelle n°1 Marchandises transportées pour un montant de 0,00 € TTC et la prestation supplémentaire éventuelle n°2 Marchandises transportées sur le véhicule affecté au transport de matériel des manifestations d'un montant de 130,00 € TTC)
Lot 4	Assurance « Protection juridique des personnes physiques »	SARRE ET MOSELLE / CFDP	356,76 € TTC

Soit un montant total annuel des prestations de 198 073,41 € TTC.

DECIDE

Article 1er : D'approuver la procédure d'appel d'offres pour le marché de services d'assurances de la CAMVS pour les lots 1, 2, 3 et 4,

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit marché avec la société SMACL pour le lot 1, le groupement PNAS / AREAS DOMMAGES pour le lot 2, le groupement PILIOT / GREAT LAKES INSURANCE SE pour le lot 3 et le groupement SARRE ET MOSELLE / CFDP pour le lot 4 ainsi que les actes complémentaires nécessaires à leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 10 novembre 2022 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20221110-48248-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/22

Publication ou notification : 16/11/2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional